

SA FERCO DEVELOPEMENT
LIASSE FISCALE
au 31/12/2010

KPMG Entreprises
21/04/2011

Ce rapport contient 27 pages (hors annexes)
LIASSE FISCALE



Sommaire

Dossier fiscal

3	2065 – Impôt sur les sociétés
4	2065 Bis – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065
5	2065 Ter – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065
6	2067 – Relevé des frais généraux
7	2050 – Bilan Actif
8	2051 – Bilan Passif avant répartition
9	2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste
10	2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite)
11	2054 – Immobilisations
12	2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables
13	2055 – Amortissements
14	2056 – Provisions inscrites au bilan
15	2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice
16	2058A – Détermination du résultat fiscal
18	2058B – Déficit, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles
20	2058C – Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers
21	2059A – Détermination des plus ou moins values
22	2059B – Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...
23	2059C – Suivi des moins-values à long terme
24	2059D – Affectation des plus values à long terme
25	2059E – Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice
26	2059F – Composition du capital social
27	2059G – Filiales et participations

Exercice ouvert le 01/05/2009 et clos le 31/12/2010

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration

SIE LE TEIL D'ARDECHE
21, boulevard JEAN JAURES
07408 LE TEIL D'ARDECHE

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SA FERCO DEVELOPPEMENT
QUARTIER VIRESSAC
07220 ST MONTAN

Identification du destinataire

Insp. I.F.U. 112
N° dossier 302861
N° Siret 40920681000015

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : Commerce de gros commerce interentreprise

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

le téléphone : 04.75.52.57.27

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	0	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	324 947
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
	Autres plus-values imposables au taux de 19%				Plus-values exonérées art. 238 quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sixies Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activités Autres dispositifs

Sociétés d'investissements immobiliers cotés Bénéfice ou déficit exonéré art. 44 quaterdecies

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

1. Au titre des revenus mobiliers de source étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou affecté aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxguais est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Ebis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensés de déposer une 1330-CVAB.

Valeur ajoutée de référence 964 807

Chiffre d'affaire de référence 2 976 283

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAB

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie : SA KMPG ENTREPRISES
PARC ACTIVITE FORTUNEAU
26200 MONTBLIMAR
M TATON PATRICIA AVOCAT
21, rue PAUL HENRI SPAK
26903 VALENCE

CGA : CGA :
- Conseil :
- Professionnel de l'expertise comptable :
- N° d'agrément du CGA :
A ST MONTAN, le 08/04/2011

Signature et MONSIEUR PERIES MARC
qualité du déclarant PDG

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis
(2011)

Désignation de l'entreprise SA FERCO DEVELOPEMENT
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2010
(À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, ANSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (Voir renvois page 4)

(a)	Payés par la société elle-même	1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts
(b)	Payés par un établissement chargé du service des titres	2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)
(c)		3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées
(d)		4. Montant des distributions autres que celles visées ci-dessus
(e)		(A préciser par nature sur les lignes e à h)
(f)		5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
(g)		6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
(h)		7. Montant des revenus répartis
(i)		total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales Arrêté au		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		Montant des sommes versées :		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		Remboursements	
1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		2 Appartenance à chaque association en laquelle le versement a été effectué		3 à titre de traitements et indemnités		4 Indemnités forfaitaires		5 Remboursements	
6 coparticipants.		7 Indemnités forfaitaires		8 Remboursements					



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise : SA FBRCO DEVELOPPEMENT

Adresse : QUARTIER VIRESSAC 07220 ST MONTAN

du 01/05/2009 au 31/12/2010

ANNEE ou exercice

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1	MONSIEUR FERIES MARC PDG	07220 SAINT MONTAN 6, rue POTERNE	
2	MONSIEUR BELLON STEPHANE CHEF FABRICATION	07700 BOURG SAINT ANDBOL rue JEAN RACINE	
3	MONSIEUR JACOMET BRICE CHEF DE FABRICATION	30130 PONT SAINT ESPRIT	
4	MADAME BERMOND VALERIE SECRETAIRE MARKETING	07700 GRAS	
5	MADAME PRADIER STELLA ASSISTANTE RESPONSABLE LABO	2, allée DES CEDRES 30760 LE GRAN	
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)		Frais de voyages et déplacements (v. notice 6)		Dépenses et charges AFFRÉTES aux véhicules et autres biens (v. notice 7)		Dépenses et charges AFFRÉTES aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Montant des rémunérations (v. notice 1)	Montant des allocations diverses (v. notice 2)	Valeur des avantages en nature (v. notice 3)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 4)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et déplacements (v. notice 6)	Dépenses et charges AFFRÉTES aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	Dépenses et charges AFFRÉTES aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
133 000		2 375		135 375	629			136 004	
2	69 861			69 861				69 861	
3	53 353			53 353				53 353	
4	43 528			43 528				43 528	
5	44 609			44 609				44 609	
6									
7									
8									
9									
10									
**	344 351			2 375	346 726	629		-347 355	

** TOTAL

B - AUTRES FRAIS		Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 60€ par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		Total	
10							

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice 2010... (total col. 9 + total col. 10)	347 355	- de l'exercice 2010...	372 403
- de l'exercice précédent		- de l'exercice précédent	

08/04/2011	Signature,	PDG
Nom et qualité du signataire		FERIES MARC
A ST MONTAN		

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FERCO DEVELOPPEMENT
 Adresse de l'entreprise : QUARTIER VIRESSAC 07220 ST MONTAN
 Numéro SIRET* : 4 0 9 2 0 6 8 1 0 0 0 1 5
 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
 Durée de l'exercice précédent* : 12
 Néant *

Exercice N clos le : 31/12/2010
 Exercice N-1 : 30/04/2009

Comptes de régularisation	ACTIF CIRCULANT	ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (1)		AA	AB	AC	AQ	AR	AT	AV	AX	CS	CU	BB	BD	BF	BH	TOTAL (II)		BJ	BL	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS	BO	BM	BK	BI	BK	BM	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CK	CI	CG	CE	CC	CA	CY	BS</
---------------------------	-----------------	-------------------	---------------------------------	--	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	------------	--	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	------

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

SA FERCO DEVELOPPEMENT		Designation de l'entreprise	
* <input type="checkbox"/> Néant			
Exercice N - 1		Exercice N	
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 713 488)		DA	1 713 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	1 841 863
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		DC	
Réserve légale (3)		DD	777
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	489 626
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions		DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat		DG	
Report à nouveau		DH	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(43 521) (1 207 685)
Subventions d'investissement		DJ	
Provisions réglementées *		DK	831
TOTAL (I)		DL	2 838 796
Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN	
Autres fonds propres		DO	
Provisions pour risques		DP	
Provisions pour charges		DQ	
TOTAL (III)		DR	
Emprunts obligataires convertibles		DS	
Autres emprunts obligataires		DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	782 394
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		DV	73 834
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	341 922
Dettes fiscales et sociales		DY	161 695
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	25 028
Autres dettes		EA	222 401
Compte régul.		EB	
Produits constatés d'avance (4)		EC	
TOTAL (IV)		EC	1 607 277
Ecart de conversion passif*		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 446 074
Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
Ecart de réévaluation libre		ID	
Réserve de réévaluation (1976)		IE	
Dont		IF	
Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		IF	
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 533 909
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	690 131
		EH	579 990

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SA FERCO DEVELOPPEMENT		Exercice N		Exercice (N - 1)	
		France		Total	
		Exportations et livraisons intracommunautaires			
Chiffres d'affaires nets *	FJ	969 946	2 006 337	FL	2 976 283
	FK				
Production vendue	} biens *	FG	441 505	FH	19 091
		FD	528 440	FE	1 987 246
		FA		FB	
Ventres de marchandises*		FC		FC	
Production immobilisée*		FN		FN	
Subventions d'exploitation		FO		FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)		FP	46 663	FP	17 073
Autres produits (1) (11)		FQ	1 125	FQ	27
Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	2 944 251	FR	1 221 872
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		ES		ES	
Variation de stock (marchandises)*		FT		FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU	954 791	FU	352 981
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV	68 244	FV	83 422
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW	1 002 185	FW	565 335
Impôts, taxes et versements assimilés*		FX	104 002	FX	75 629
Salaires et traitements*		FY	635 331	FY	456 587
Charges sociales (10)		FZ	217 944	FZ	153 880
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations		GA	217 074
		- dotations aux provisions*		GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*		- dotations aux provisions*		GC	9 722
				GD	
Autres charges (12)		GE	27 747	GE	95
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	3 237 043	GF	1 858 486
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	(292 792)	GG	(636 613)
opérations en commun		Bénéfice attribué ou perte transférée*		GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré*		GI	
Produits financiers		GJ		GJ	
Produits financiers de participations (5)		GK		GK	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GL		GL	3
Autres intérêts et produits assimilés (5)		GM		GM	
Reprises sur provisions et transferts de charges		GN	398	GN	
Différences positives de change		GO		GO	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GP	398	GP	3
Total des produits financiers (V)		GQ		GQ	
Dotations financières aux amortissements et provisions*		GR	73 315	GR	40 460
Intérêts et charges assimilés (6)		GS		GS	
Différences négatives de change		GT		GT	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GU	73 315	GU	40 460
Total des charges financières (VI)		GV	(72 916)	GV	(40 456)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GW	(365 708)	GW	(677 070)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RENVOIS

Designation de l'entreprise : SA FERCO DEVELOPPEMENT <input type="checkbox"/> Néant *		Exercice N Exercice N - 1	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital * Reprises sur provisions et transferts de charges		HA HB HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD HE HF HG HH	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) Charges exceptionnelles sur opérations en capital * Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HE HF HG HH	
CHARGES EXCEPTIONNELLES Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH HG HF HE	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices *		HJ HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) 5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme (2) Dont : - produits de location immobilières - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		HO HI HJ HK HL HM HN	
(4) Dont charges d'exploitation arrêtées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) (5) Dont produits concernant les entreprises liées (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées (6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.) (9) Dont transferts de charges (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		IH II IK IJ IL IM IN IO IP IQ IR IS IT IU IV IY IZ	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) : Pénalités, amendes fiscales et pénales Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion Amortissements dérogatoires Provisions pour dépréciation (8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Produits antérieurs Charges antérieures Exercice N Exercice N - 1		Exercice N Exercice N - 1	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

5 bis

Exercice N clos le : 31/12/2010

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA FERCO DEVELOPPEMENT

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice - col. 5 (5) - col. 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise SA FERCO DEVELOPPEMENT

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)												
					EL	CY	PF	PE	PI	PM	PV	PZ	QA	QE	QI	QM	QV	QW	QX	QY	QZ		
Frais d'établissement et de développement	122 764			122 764																			
Autres immobilisations incorporelles	443 610	70 399		514 009																			
Terrains	13 817	4 789		18 607																			
Constructions	150 234	36 637		186 871																			
Sur sol propre	150 234	36 637		186 871																			
Sur sol d'autrui																							
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	108 768	12 152		120 920																			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	361 080	75 284		436 364																			
Autres immobilisations	106 301	12 121		118 423																			
Inst. générales, agencements, aménagements divers	106 301	12 121		118 423																			
Matériel de transport	62	1 669		1 732																			
Informatic, mobilier	39 809	4 020		43 829																			
Emballages récupérables et divers																							
TOTAL III	780 074	146 675		926 749																			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 346 449	217 074		1 563 524																			

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	REPRISES		DOTATIONS		RÉPRISSES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
							amortissables et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N8	N9	N10	N11	N12	N13	N14	N15	N16	N17	N18	N19	N20
Terrains	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q0	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Constructions	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R0	R1	R2	R3
Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R0	R1	R2	R3
Sur sol d'autrui	R8	R9	R0	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R0
Inst. générales, agenc. et am. des const.	S6	S7	S8	S9	S0	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
Inst. techniques mat. et outillage	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T0	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Inst. gales, agenc am. divers	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U0	U1	U2	U3	U4
Matériel de transport	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	V0	V1	V2
Mat. bureau et inform. mobilier	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W0
Emballages récup. et divers	W5	W6	W7	W8	W9	X0	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7
TOTAL III	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X0	X1	X2	X3	X4	X5
Frais d'acquisition TOTAL IV													
Autres immobilisations corporelles													
TOTAL I + II + III + IV													
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)													
Total général non ventilé (NS+NT+NU)													
Total général non ventilé (NV)													
Total général non ventilé (NZ)													
Total général non ventilé (NP+NQ+NR+NS+NT+NU+NV+NZ)													
Mouvement net à la fin de l'exercice													
Augmentations													
Dotations de l'exercice aux amortissements													
Montant net au début de l'exercice													
Frais d'émission d'emprunt à étaler													
Primes de remboursement des obligations													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SA FERCO DEVELOPPEMENT

Néant *

Nature des provisions

1 Montant au début de l'exercice

2 Dotations de l'exercice

3 DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice

4 Montant à la fin de l'exercice

Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		Provisions pour hausse des prix (1) *		Amortissements dérogatoires		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *		Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *		Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		Autres provisions réglementées (1)	
3T	3U	3V	3X	3Y	3Z	3A	3B	3C	3D	3E	3F	3G	3H	3I	3J	3K	3L
TA	TB	TC	TD	TE	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF
1 742	1 742	1 742	1 742	1 742	1 742	911	911	911	911	911	911	911	911	911	911	911	911
TA	TB	TC	TD	TE	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF	TF

Provisions pour risques et charges		Provisions pour renouvellement des immobilisations *		Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		Autres provisions pour risques et charges (1)	
5A	5B	5C	5D	5E	5F	5G	5H	5I	5J
5A	5B	5C	5D	5E	5F	5G	5H	5I	5J
4X	4Y	4Z	4A	4B	4C	4D	4E	4F	4G
4X	4Y	4Z	4A	4B	4C	4D	4E	4F	4G
5A	5B	5C	5D	5E	5F	5G	5H	5I	5J

Provisions pour dépréciation		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	
sur		6A	6B	7A	7B	8A	8B
- incorporelles		6A	6B	7A	7B	8A	8B
- corporelles		6C	6D	7C	7D	8C	8D
- titres mis en équivalence		6E	6F	7E	7F	8E	8F
- autres immobilisations		6G	6H	7G	7H	8G	8H
- titres de participation		6I	6J	7I	7J	8I	8J
- autres immobilisations financières (1) *		6K	6L	7K	7L	8K	8L
Sur stocks et en cours		6M	6N	7M	7N	8M	8N
Sur comptes clients		6O	6P	7O	7P	8O	8P
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6Q	6R	7Q	7R	8Q	8R
TOTAL III		7C	7D	7E	7F	7G	7H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		8C	8D	8E	8F	8G	8H

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA FERCO DEVELOPPEMENT		<input type="checkbox"/> Néant		Exercice N, clos le : 31/12/2010	
I. REINTÉGRATIONS					
WA	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
WB	Rémunération du travail (entrepris à l'IR)				
WC	de l'exploitant ou des associés				
WC	de son conjoint				
WC	moins part déductible* à réintégrer :				
WD	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				
WE	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				
WF	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*				
WG	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entrepris à l'IS)				
WI	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*				
WJ	Amendes et pénalités (nature : AMENDES FISCALES)				
WJ	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				
WL	Bénéfices réalisés par une société				
WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI				
K7	Quote-part de personnes ou un GIE				
I8	Moins-values nettes à l'impôt sur le revenu				
I8	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
I8	- imposées au taux de 0 %				
ZN	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				
ZN	Moins-values nettes à long terme				
ZN	- imposées au taux de 0 %				
WN	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				
WO	- Plus-values nettes à court terme				
WO	- Plus-values soumises au régime des fusions				
XR	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entrepris à l'IS)				
WQ	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				
WQ	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)				
WQ	Déficits étrangers antérieurement (art. 209C)				
WQ	Déduit par les PME (art. 209C)				
WQ	Zones d'entreprises* (activité exonérée)				
WQ	SW				
WQ	11 598				
WQ	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro				
WQ	MB				
WR	TOTAL I				
WR	60 766				
WS	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
WS	43 521				
WT	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				
WU	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				
WU	342 192				
WV	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
WH	- imposées au taux de 0 %				
WH	- imposées au taux de 19 %				
WP	- imposées au taux de 19 %				
WW	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
WB	- imputées sur les déficits antérieurs				
WB	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
WZ	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				
WZ	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
XA	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à l'impôt sur le revenu)				
XA	Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation)				
XA	2A				
ZY	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				
XD	Majoration d'amortissement*				
XF	Mesures d'incitation				
XF	Abattement sur le bénéfice et exonérations*				
XF	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)				
XF	Zone franche d'activité (art. 44 undecies)				
XF	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)				
XF	d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)				
XF	Entreprises nouvelles - (Reprise)				
XF	44 sexies				
XF	L2				
XF	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)				
XF	K3				
XF	Zone franche Corse (art. 44 decies)				
XF	ØT				
XF	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)				
XF	L5				
XS	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entrepris à l'IS)				
XG	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé				
XG	Déficits filiales et succursales				
XG	OT				
XG	Crédance dérogée par le report en arrière du déficit				
XG	ZI				
XG	TOTAL II				
XG	385 713				
XI	Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				
XI	bénéfice (I moins II)				
XI	déficit (II moins I)				
XJ	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entrepris à l'IS)				
XJ	ZL				
XJ	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entrepris à l'IS)				
XJ	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entrepris à l'IS)				
XJ	RÉSULTAT FISCAL				
XJ	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				
XJ	XN				
XO	324 947				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SA FERCO DEVELOPPEMENT
 Designation de l'entreprise Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4 5 737 844
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6 5 737 844
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ 324 947
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK 6 062 791

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT 24 042
(à détailler sur feuille(s) séparé)	
Dotations de l'exercice	ZV
Reprises sur l'exercice	ZW
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	
Provisions pour risques et charges *	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT	
Provisions pour dépréciation *	9D 341 291
Charges à payer	9E 9F 9G 9H 9I
ORGANIC	9K 2 820 9L 901
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN 2 820 YO 342 192
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.	

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	L1
Montant au début de l'exercice	
Imputations	
Montant net à la fin de l'exercice	

CRÉDITS D'IMPÔTS

JQ	Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JR	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants
JT	Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JU	Crédit d'impôt investissement en Corse
JW	Crédit d'impôt affecté aux valeurs mobilières (BIC)	JX	Autres imputations
JV	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JS	Crédit d'impôt famille

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

11

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE		SA FERCO DEVELOPPEMENT		Néant <input type="checkbox"/>	
TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)					
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			
Report à nouveau		Report à nouveau			
Autres répartitions		Autres répartitions			
Dividendes		Dividendes			
Affectations aux réserves		Affectations aux réserves			
- Réserve légale		- Réserve légale			
- Autres réserves		- Autres réserves			
TOTAL I		TOTAL I			
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
PRELEVEMENT PRIME APPORT		PRELEVEMENT PRIME APPORT			
Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)			
TOTAL II		TOTAL II			
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.					
RENGEMENTS DIVERS		RENGEMENTS DIVERS			
Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			
Engagements de crédit-bail immobilier		Engagements de crédit-bail immobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus		Effets portés à l'escompte et non échus			
Sous-traitance		Sous-traitance			
Locations, charges locales (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)		Locations, charges locales (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)			
Personnel extérieur à l'entreprise		Personnel extérieur à l'entreprise			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			
Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			
Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			
Taxe professionnelle *		Taxe professionnelle *			
Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			
Montant de la T.V.A. collectée		Montant de la T.V.A. collectée			
Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			
Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I ou modèle 2460 de 2010) *		Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I ou modèle 2460 de 2010) *			
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			
Plus-values à 15%		Plus-values à 15%			
Plus-values à 19%		Plus-values à 19%			
Plus-values à 15%		Plus-values à 15%			
Plus-values à 19%		Plus-values à 19%			
Plus-values à 0%		Plus-values à 0%			
Plus-values à 0%		Plus-values à 0%			
Groupe : résultat d'ensemble.		Groupe : résultat d'ensemble.			
Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice imputé, 2 si le bénéfice		Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice imputé, 2 si le bénéfice			
numéro du centre de gestion agréé *		numéro du centre de gestion agréé *			
Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés :)		Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés :)			
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			
Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration		Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration			
Si absence de filiales et participations, cocher 0		Si absence de filiales et participations, cocher 0			
Si présence de filiales et participations, cocher 1		Si présence de filiales et participations, cocher 1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SA FBRCO DEVELOPPEMENT

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)

Valeur d'origine* (2)

Valeur nette réévaluée* (3)

Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)

Autres amortissements* (5)

Valeur résiduelle (6)

I. Immobilisations*

1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente (7)

Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)

Court terme (9)

Long terme (10)

Plus-values taxables à 19 % (1) (11)

1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

I. Immobilisations*

1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective-ment utilisée	+				
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)

(B) (ventilation par taxes)

(A)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 B du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA FERCO DEVELOPPEMENT

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 16% (2) :
 Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) (1) *
 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) (2) *

1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16% (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16% (3)	Solde des moins-values à 16% (4)	Moins-values nettes	N	Moins-values nettes à long terme au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values à 19%, 16,5% (1) ou à 15% (2)	Moins-values	Imputations sur les plus-values à long terme	Solde des moins-values à reporter	Moins-values nettes	N	Moins-values nettes à long terme au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA FERCO DEVELOPPEMENT Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N	
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme taxés à 10 % taxés à 15 % taxés à 18 % taxés à 19 % taxés à 25 %		1 Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1) Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice 2 3 TOTAL (lignes 1 et 2) 4 - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés 5 - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés Prélèvements opérés 6 TOTAL (lignes 4 et 5) 7 Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)		1 montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 2 réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 3 montant lieu à complément d'impôt 4 ne donnant pas lieu à complément d'impôt 5 montant de la réserve à la clôture de l'exercice	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FERCO DEVELOPPEMENT Néant *

Exercice ouvert le : 01/05/2009 et clos le : 31/12/2010

Durée en nombre de mois : 20

I		Production de l'entreprise	
	OA	Ventes de marchandises	
	OB	Production vendue – Biens	2 515 687
	OC	Production vendue – Services	460 596
	OD	Production stockée	(79 821)
	OE	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	
	OF	Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	
	OH	Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	1 125
	OI	Transferts de charges réaffectées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	8 423
	OK	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	
	OL	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	
	OM	TOTAL I	2 906 010
II		Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)	
	ON	Achats de marchandises (droits de douane compris)	
	OO	Variation de stocks (marchandises)	
	OP	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	954 791
	OQ	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	68 244
	OR	Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	890 420
	OS	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	
	OU	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	
	OV	Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	27 747
	OX	Abandons de créances à caractère financier (en partie)	
	OY	Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	
	OZ	Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	
	O9	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition de plus de 6 mois d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	
	OJ	TOTAL 2	1 941 203
III		Valeur ajoutée produite	
	OG	TOTAL I - TOTAL 2	964 807

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	41
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 070 930

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010 N° SIRET 4 0 9 2 0 6 8 1 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FERCO DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) QUARTIER VIRESSAC

CODE POSTAL 07220 VILLE ST MONTAN

N° de dépôt

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 1

(1)

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FERIES Prénom(s) MARC

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 272 426

Naissance : Date N° Département N° Commune Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département N° Commune Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N° Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N° Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N° Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N° Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N° Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N° Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N° Voie	Code Postal	Commune
			Pays

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010 N° SIRET 4 0 9 2 0 6 8 1 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FERCO DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) QUARTIER VIRESSAC

CODE POSTAL 07220 VILLE ST MONTAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

N° de dépôt

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'am. III du C.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant